

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environ (AISGE)

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 24.09.2025

Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 04-2025 relatif au Budget AISGE 2026

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de gestion et finance (CoGeFi) s'est réunie le 3 septembre 2025 pour la présentation du préavis cité en titre, en présence de

- Messieurs Paul Ménard et Pierre Hofmann, membre du Comité de Direction (CoDir) en charge des finances
- Madame Muriel Dauphin, aussi membre du CoDir, responsable de l'Accueil de jour (NUGA & UAPE)
- Monsieur Cédric Petermann, secrétaire général
- Madame Anabela Bron et Monsieur Oscar Guzman, respectivement comptable Accueil de jour (ADJ) et École.

Nous les remercions pour la transparence de leurs explications ainsi que pour les réponses à nos questions.

La CoGeFi était représentée par Mesdames Noémie Dunand (Genolier) et Nina Darricau (Givrins) ainsi que Messieurs Denis Berger (Arzier-Le Muids) et Christophe Habisreutinger (Trélex). Monsieur Gabriel Galibourg (St-Cergue) étant excusé.

Introduction

Le CoDir a décidé de profiter de l'introduction du nouveau Modèle Comptable Harmonisé (MCH2) au 1er janvier 2026 pour fusionner en même temps les comptabilités de l'École et de l'ADJ sur le logiciel Abacus. Par conséquent il n'y a plus qu'un seul budget pour 2026, contrairement aux années précédentes. A terme cela va singulièrement faciliter la gestion financière de l'AISGE.

Étant donné que le paramétrage du logiciel Abacus n'est pas encore terminé avec les spécifications du MCH2, le budget 2026 nous est malheureusement présenté sur un fichier Excel basé sur l'actuel Plan Comptable Vaudois (PCV). Dès que le système sera fonctionnel, le

budget y sera transféré et il nous sera présenté à nouveau au courant du mois de novembre. Au vu des changements de pratiques comptables imposées par MCH2, il sera en revanche impossible de les comparer en dehors des totaux qui devront être les mêmes.

Nous saluons également l'arrivée d'un secrétaire général, Monsieur Cédric Petermann, fonction essentielle pour coordonner les différents services entre eux et entre autres mettre en place une structure organisationnelle robuste et efficace, conjointement avec le CoDir.

Ce budget prend en compte les décisions importantes du CoDir prises en juin 2025 pour contribuer à l'assainissement, dans le temps, de la situation financière de l'AISGE, à savoir :

- Le reclassement de presque tous les cadres dans une classe salariale inférieure
- Une manière moins généreuse de compter les années d'expérience dans le calcul du salaire initial pour tous les nouveaux collaborateurs depuis juin 2025
- Le lissage de l'échelle des annuités de l'ensemble des fonctions, diminuant ainsi la progression salariale automatique du personnel. Le salaire maximal de la fonction n'a en revanche pas été modifié.

Ce budget ne prend cependant pas compte de certaines décisions du CoDir, car prises après la validation du budget par ce dernier et qui ne portent pas toutes effet au 1er janvier 2026, à savoir :

- Pour la LPP, la suppression, au 1er janvier 2026, du calcul de la cotisation sur la totalité du salaire et la réintroduction de la déduction de coordination. Selon les réponses reçues, cela représenterait environs CHF 121'000.- de charges LPP en moins pour les Centre de Charges 5100 et 5200.
- Des mesures qui auront été prise d'ici fin 2025 pour diminuer le taux d'absentéisme. Une analyse pointue et un suivi rigoureux des absences est en cours afin d'en identifier les causes et pouvoir mettre en place les bonnes mesures.

Le CoDir nous a assuré que l'AISGE gardait des conditions de travail attractives.

Après analyse comparative des montants payés pour la part « employeur » à la LPP en 2024 et les montants budgétés en 2026, nous pouvons constater une augmentation par rapport à la masse salariales qui n'est pas cohérente. Le montant mentionné ci-dessus de CHF 121'000.- n'en est qu'une partie. Cela dit, les résultats 2026 devraient être meilleurs que le budget. Nous regrettons que les réponses données oralement en séance de commission ainsi que celles posées par écrit ultérieurement ne nous aient pas permis de clarifier ce point.

Points principaux du budget École pour 2026

Concernant le dicastère des Écoles, nous relevons une augmentation des charges annuelles pour les communes de CHF 3'330'000.- entre 2024 et le budget 2026 (ou de CHF 2'373'000.- entre le budget 2025 et budget 2026) pour un nombre d'élèves qui stagne autour de 1'200 sur les 3 dernières années.

Voici les explications chiffrées que nous avons réussi à ressortir du budget :

Explication	Coût (CHF)
Bâtiment Le Bix (amortissements et exploitation sur 6 mois)	1'380'000
Augm. charges salariales - péditrain, pédibus & patrouilles	env. 550'000
Augmentation des frais de transport (bus et Abo train)	80'000
Augmentation des loyers des bâtiments scolaires	190'000
Achat mobilier pour 2 classes suppl. 2026-2027 (précaution)	100'000
Machines & équipements (2 salles TMA & labo) suite audit SUVA	220'000
Fête des 40 ans de l'École de Genolier	60'000
Achats mobilier et nettoyage - doublement du Centre de jeunes	30'000
Augmentation des taux d'intérêt sur renouvellement emprunt	80'000
IT - Abacus module complémentaire & refonte site internet	65'000
Augmentation du montant refacturé par ADJ à l'École (RH)	env. 170'000
Diminution du montant refacturé à l'ADJ par l'École (RH)	env. 125'000
Total	3'050'000

La CoGeFi souhaite néanmoins relever plusieurs points qui, à ce stade, suscitent des interrogations :

- **Bâtiment Le Bix** : les amortissements ne devraient débuter qu'en 2027 (A+1), et non dès 2026 comme prévu dans ce budget.
- **Charges salariales** : l'augmentation de l'ordre d'un demi-million n'a pas été justifiée de manière satisfaisante. Une explication détaillée s'impose pour comprendre les postes concernés et leur évolution.
- **Classes supplémentaires** : l'achat de mobilier pour deux classes supplémentaires semble prématuré, alors que le nombre d'élèves stagne actuellement autour de 1'200.

- **Équipements (salles TMA & laboratoire)** : le montant de 220'000 CHF mérite d'être présenté dans le cadre d'un préavis spécifique, dûment argumenté, et accompagné de comparatifs afin de s'assurer de la pertinence et de la proportionnalité de cette dépense.

Points principaux du budget Accueil de jour pour 2026

Avec l'unification des comptes École et Accueil de jour de l'AISGE, le budget 2026 présente une numérotation des comptes revue. Vous trouverez ainsi les montants de l'Accueil de jour répartis sous les chiffres 7000 (UAPE sous compte 7100, NU/GA sous compte 7200). À noter que l'UAPE du futur collège du Bix fait son entrée au budget, sous le compte 7150.

Présentation des chiffres

Le budget 2026 de l'Accueil de jour prévoit un déficit de CHF 377'968.-. Pour rappel, le budget 2025 de l'Accueil de jour prévoyait un déficit de CHF 507'544.- (avec le collège du Bix, le déficit recalculé est de CHF 729'679.-). Les comptes 2024 ont confirmé un déficit plus élevé de CHF 771'851.-. L'objectif annoncé du CoDir était de présenter un budget 2026 à l'équilibre. Force est de constater qu'il faudra faire preuve encore de patience.

Le déficit prévu par le budget 2026 est expliqué par un taux de fréquentation inférieur au taux de fréquentation recommandé par le RAT pour permettre un équilibre entre charges et revenus. Le CoDir nous a informé que ce cas de figure se présente aussi dans un certains nombres d'autres structures membres du RAT. De plus, le fort taux d'absentéisme qui implique de nombreux remplacements vient encore alourdir les charges.

Les mesures prises depuis l'automne 2024 au niveau notamment du règlement du personnel devraient porter leurs fruits dès 2026. De plus, L'AISGE est tenue de se conformer aux normes de la SCAJE (Service cantonal de l'accueil de jour des enfants, anciennement OAJE) en matière de répartition des équipes au sein des UAPE et NU/GA. Ces normes varient d'année en année et impactent à différents degrés les charges de l'Accueil de jour. Sans respect de ces normes, la FAJE peut réduire les subventions accordées.

Comparatifs entre les structures de l'Accueil de jour de l'AISGE :

Structures	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes	Charges	Recettes
Les Petits Écureuils (St-Cergue) - UAPE	1 155 404	1 016 496	1 309 668	1 108 513	1 243 468	992 916
Les Relais des Mômes (Arzier) - UAPE	1 038 212	1 035 454	1 120 158	1 094 368	1 126 037	1 012 458
Le Bix (Le Muids) - UAPE	594 748	523 566	1 147 901	924 766	/	/
La cour des Copons (Givrins) - UAPE	665 565	553 601	718 594	593 690	703 247	589 026
Les Graines de Marmots (Trélex) - UAPE	1 075 958	1 017 591	1 148 726	974 386	1 173 280	1 006 511
Centre aéré (Trélex) - UAPE	189 306	223 583	260 251	216 904	192 051	178 933
Sous-total	4 719 193	4 370 291	5 705 298	4 912 627	4 438 083	3 779 844
	-348 902		-792 671		-658 239	
Les Petits Écureuils (St-Cergue) - NU/GA	1 098 215	1 116 414	933 021	912 724	1 136 892	1 058 849
Les Relais des Mômes (Arzier) - NU/GA	1 716 873	1 669 632	1 431 350	1 480 410	1 583 123	1 524 721
Les Graines de Marmots (Trélex) - NU/GA	1 176 832	1 176 808	1 055 670	1 089 899	1 075 741	1 098 576
Sous-total	3 991 920	3 962 854	3 420 041	3 483 033	3 795 756	3 682 146
	-29 066		62 992		-113 610	
Totaux	8 711 113	8 333 145	9 125 339	8 395 660	8 233 839	7 461 990
	-377 968		-729 679		-771 849	

Remarque sur le tableau récapitulatif des chiffres : les totaux du budget 2025 et des comptes 2024 indiqués dans ce tableau correspondent aux montants votés par notre assemblée lors des Conseils intercommunaux de novembre 2024 (budget 2025, hors chiffres du Bix) et d'avril 2025 (comptes 2024). Ces chiffres diffèrent des montants reportés dans le présent préavis 04/2025 Budget 2026. Sur ce point, le CoDir explique que le budget 2025 a connu plusieurs versions et qu'« étant donné l'historique, la complexité et le nombre de changements structurels au sein de l'AISGE, ces chiffres restent peu fiables ». Le CoDir a souhaité

« privilégier un nouveau départ pour 2026, sans prendre en considération les budgets précédents ».

Avec la mise en place du nouveau règlement du personnel au 1^{er} janvier 2024, les charges relatives au personnel continuent de peser lourd dans le budget 2026 de l'Accueil de jour. À noter que l'AISGE était sous-dotée en personnel administratif pour son bon fonctionnement, manquement qui a été pallié.

Aux charges salariales s'ajoute également la stagnation des taux de remplissage de nos structures, avec une moyenne de 85 %. Or, le RAT recommande un taux de fréquentation d'au moins 87.5 % pour qu'une structure tourne à l'équilibre. À noter que le taux de remplissage moyen au sein des structures du RAT se situe aux alentours de 80 %.

La participation des parents et des communes, ainsi que les subventions de la FAJE ne suffisent pas à couvrir les charges. C'est notamment le cas pour la majorité des UAPE de l'AISGE, qui sont en déficit. Seules les NU/GA tirent leur épingle du jeu. À noter que la FAJE peut réduire ses subventions si le taux de remplissage est insuffisant. Pour rappel, la FAJE ne subventionne que les salaires pédagogiques.

Taux de remplissage des structures au 31 décembre 2024 :

Structures	Nombre places	Taux remplissage
Les Petits Ecureuils (UAPE) – Saint-Cergue	84	87.79 %
Les Petits Ecureuils (NU/GA) – Saint-Cergue	29	82.39 %
Le Relais des Mômes (UAPE) – Arzier	72	89.80 %
Le Relais des Mômes (NU/GA) – Arzier	44	86.43 %
La Cour des Copons (UAPE) – Givrins	60	82.39 %
Graines de Marmots (UAPE) – Trélex	84	85.65 %
Graines de Marmots (NU/GA) – Trélex	29	92.41 %
Centre aéré (UAPE) – Trélex	84	Non communiqué
Moyenne		86.69 %

Les taux de remplissage variant d'une année à l'autre, il est à espérer que la hausse de la population prévue dans le [rapport de Microgis](#) [Préavis 17/2021] se vérifie et améliore les taux de remplissage de l'ensemble de nos structures et de ce fait les recettes de l'Accueil de jour.

Le CoDir nous a informé que l'AISGE cherche activement des solutions pour augmenter la rentabilité de ses structures, mais se heurte aux décisions du RAT, qui a le dernier mot. L'AISGE a planché notamment sur l'augmentation du tarif journalier, lequel est déjà passé de CHF 130.- en 2024 à CHF 142.- en 2025. Une hausse trop soudaine pourrait ne plus être supportable pour certains ménages, et donc des enfants quitteraient nos structures. Résultat : des taux de remplissage à la

baisse dans le pire des scénarios. À noter qu'une hausse du tarif journalier impliquerait une hausse de la participation des communes, déjà fortement mises à contribution avec la construction du Bix.

L'AISGE a également réfléchi à améliorer le taux de remplissage de ses structures en favorisant le placement inter-réseaux, décision qui revient une nouvelle fois au RAT. Elle cherche également à améliorer le taux d'encadrement dans ses structures en suivant scrupuleusement les recommandations de la SCAJE. Ceci permettrait par effet de rebond de faire baisser le taux d'absentéisme relativement élevé à ce jour.

L'AISGE affiche un taux d'absentéisme de 8 %, alors que la moyenne au sein des structures du RAT est de 3 %. Grâce à des changements apportés au Règlement du personnel concernant les absences, acceptés cette année par la Commission du personnel de l'AISGE, le CoDir souhaite effectuer un suivi pour comprendre les causes du taux d'absentéisme élevé au sein de nos structures.

Analyse des chiffres

Nous présentons ici les postes qui ont connu les plus fortes variations par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024.

Charges

7xxx.311410 Salaire direction pédagogique : les montant budgétés pour 2026 ont fortement pris l'ascenseur par rapport au budget 2025, mais restent relativement proches des montants comptabilisés dans les comptes 2024.

7xxx.311465 Indemnité responsable de site : le montant est budgété à CHF 0.- pour 2026, alors qu'un montant entre CHF 20'000.- et 50'000.- était alloué au budget 2025 selon les structures. À noter que ce montant est également à CHF 0.- dans les comptes 2024.

7xxx.311470 Salaires en nature : il s'agit des repas compensés sous les revenus au compte 7xxx 431092 Retenue repas gratuits.

7xxx.320220 Achat de bricolage, 7xxx 320230 Frais de sorties, 7xxx 320320 Aménagement divers (matériel etc..) et 7xxx 320330 Achat divers (vaisselle, petit meuble) : ces montants ont été fortement réduits par rapport au budget 2025.

7xxx.321510-50 Ofisa : les charges informatiques ont été imputées sur de nouveaux comptes, en l'occurrence 7xxx.321560 et 7xxx.321610. Les montant sont globalement identiques.

Revenus

7xxx.411010 FAJE subvention du personnel pédagogique : les subventions varient aussi bien à la hausse qu'à la baisse d'une structure à l'autre en fonction des taux de fréquentation, de l'ouverture de

nouvelles places de garde et autres facteurs difficilement prévisibles. Plus il y a de salaires pédagogiques au sein d'une structure, plus les subventions octroyées par la FAJE seront élevées.

7xxx.411101-17 Commune : les subventions communales varient selon les taux de fréquentation de chaque structure et le lieu de résidence des enfants qui la fréquentent.

Remarques générales du budget AISGE pour 2026

Après analyse détaillée du budget 2026, la Commission Gestion et Finances (CoGeFi) estime que les charges budgétées apparaissent sensiblement supérieures à ce qui serait attendu au regard de la volonté exprimée par le CoDir de contenir et de maîtriser les coûts.

Après un budget 2025 simplement reconduit de 2024, l'exercice 2026 représentait une étape cruciale : ouverture du bâtiment du Bix, passage à MCH2, réorganisation de la gouvernance. Dans ce contexte, il était impératif de présenter un budget précis, cohérent et rigoureux. Force est de constater que cet objectif n'a pas été atteint. L'ouverture du Bix introduit en outre une incertitude légitime quant aux futurs coûts d'exploitation.

La CoGeFi tient néanmoins à relever les efforts continus du CoDir pour améliorer la qualité des prestations de l'AISGE : le Bix, l'agrandissement du Centre de Jeunes, le péditrain, le renforcement du dispositif de patrouilleurs, etc. Ces développements profitent à l'ensemble des 1'200 élèves de l'école ainsi qu'aux plus de 400 bénéficiaires de l'ADJ.

Nous relevons enfin des interrogations concernant la répartition des charges entre l'École et l'ADJ. La méthode actuelle (50/50) ne paraît plus adaptée et entame la confiance dans l'équité du système, tant d'un côté que de l'autre. Les déficits récurrents de l'ADJ pourraient, à terme, avoir un impact tarifaire direct pour ses bénéficiaires. La fusion des deux comptabilités sur un même logiciel dès le 1er janvier 2026, couplée à la mise en place de MCH2, doit être l'occasion de réévaluer les clés de répartition afin d'établir une méthode plus juste, cohérente et transparente.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finances vous recommande de refuser le budget 2026 de l'AISGE tel que présenté.

Trélex et Givrins, le 17 septembre 2025

La Commission de gestion et finances :



Gabriel Galibourg



Denis Berger



Noémie Dunand



Nina Darricau
(corapporteure)



Christophe Habisreutinger
(corapporteur)